

DELIBERATION : 2025-02-27

OBJET : Participation financière au fonctionnement 2025 de l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
PELISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :
COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :
ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
DURAND Gilles

Soleilhas :

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :
ONCINA Annabel

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. MERMET Alexandre ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. VIALE Thierry ; M. DROGOUL Claude ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Marcel

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Participation financière au fonctionnement 2025 de l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Exposé

Compte-tenu des missions de service public assumées par l'EPIC Verdon Tourisme pour l'ouverture et la gestion de l'accueil dans les Bureaux d'Information Touristique (BIT) et pour la promotion du territoire, la Communauté de Communes a acté le fait de verser chaque année une participation financière arrêtée par le conseil communautaire.

Compte tenu des changements induits par la sortie de la Commune de Castellane fin 2023, la dotation financière accordée à l'office de tourisme intercommunal fut fixée en 2024 par le conseil communautaire à 490 000 €.

A partir de la présentation du Compte administratif 2024 et du budget prévisionnel 2025 de l'OTI lors de la commission tourisme réunie le 12 mars dernier, il est proposé de reconduire à l'identique cette dotation pour 2025. Cette proposition a reçu un avis favorable unanime de la commission tourisme.

Le budget 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal, sous réserve de validation de la dotation proposée, s'établirait à 799 766.53 € en section de fonctionnement et 43 739.19 € en section d'investissement (CA 2024 et BP 2025 de l'Office de tourisme joints en annexe).

Au regard des éléments exposés et des projections budgétaires de l'Office de Tourisme, il est proposé au conseil communautaire de reconduire la contribution versée à l'OTI Verdon Tourisme à hauteur de 490 000€ au titre de la dotation de fonctionnement 2025.

Pour rappel, par délibération n° 2025-01-15 en date du 25 février 2025, le conseil communautaire a accordé à l'Office de Tourisme Intercommunal un acompte de 245 000€ sur la dotation 2025. Dans ces conditions et sous réserve de la validation du montant de la dotation 2025 proposée dans la présente délibération, le solde à verser à l'EPIC OTI serait de 245 000€.

Décision

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **DE FIXER** la dotation financière 2025, à l'office de tourisme intercommunal constitué en EPIC, à hauteur de 490 000€,
- **DE PROCEDER** au paiement du solde de cette dotation, soit 245 000€, considérant l'acompte déjà versé pour un montant de 245 000€,

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 004-200068625-20250408-2025_02_27-DE

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente ~~déleguée à prendre toutes les~~ mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 08 avril 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER